

Collection

Mouvements sociaux

no MS0603

**Lutte des citoyens et citoyennes
de Grandes-Piles et de
Saint-Roch-de-Mékinac en
Mauricie contre l'implantation
de porcheries**

Rémi Doré

sous la direction de
Yvan Comeau

avec la collaboration de
Luu Thuy-Diep

mars 2006

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Mouvements sociaux - no **MS0603**
« **Lutte des citoyens et citoyennes de Grandes-Piles
et de Saint-Roch-de-Mékinac en Mauricie
contre l'implantation de porcheries** »
Rémi Doré

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada - 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - 2006

ISBN-10 : **2-89605-224-0**
ISBN-13 : **978-2-89605-224-0**
EAN : **97829860522240**

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Père de trois enfants, RÉMI **DORÉ** est détenteur d'une maîtrise en théologie ainsi que d'une scolarité de doctorat en théologie pratique de l'Université Laval. Il œuvre dans le domaine du social depuis plus de 15 ans. Actuellement, il est coordonnateur des projets d'intervention communautaire à l'UQTR qui réunit des enseignants, des équipes d'étudiants et des organismes à caractère sociocommunautaire dans le but d'améliorer la qualité de vie des communautés de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES	3
1.1. Les sources documentaires	3
1.2. Les entrevues	3
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE	5
2.1. Le milieu.....	5
2.2. La chronologie des événements.....	7
2.3. Les acteurs et intérêts en présence.....	13
2.3.1. La coalition.....	13
2.3.2. La base sociale.....	14
2.3.3. Les alliés.....	14
2.3.4. Les sympathisants.....	15
2.3.5. Les spectateurs	16
2.3.6. Les opposants	17
2.4. Les enjeux de la lutte	17
3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE.....	21
3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord	21
3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	22
3.2.1. Le diagnostic	22
3.2.2. Le pronostic	23
3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective.....	23
3.3.1. Les fondements de l'identité et de ses conditions d'existence	23
3.3.2. Le processus de structuration de l'identité	24
3.3.3. L'anticipation collective des résultats	25
3.3.4. L'aspect collectif de la lutte	25
3.4. Les courts-circuits de solidarité.....	26
4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE	29
4.1. Les opportunités	29
4.1.1. Du côté de l'État.....	29

4.1.2.	Du côté des élites.....	30
4.1.3.	Du côté des alliés.....	30
4.1.4.	Du côté des corps intermédiaires.....	31
4.2.	La conduite de la lutte	32
4.2.1.	Les éléments de calcul rationnel.....	32
4.2.2.	L'information	33
4.2.3.	Les ressources.....	33
4.2.4.	La stratégie	34
4.2.5.	La concurrence avec d'autres organisations.....	37
5.	LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE	39
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE	41
6.1.	Sur le plan de la répartition.....	41
6.1.1.	Économique (redistribution).....	41
6.1.2.	Politique (participation).....	41
6.1.3.	Idéologique (légitimation).....	41
6.2.	Sur le plan de l'organisation	42
6.2.1.	L'autonomie	42
6.2.2.	La solidarité.....	42
6.2.3.	La mobilisation.....	42
7.	DES PISTES DE RENOUVELLEMENT	45
7.1.	La nécessité d'une bonne organisation.....	45
7.2.	La connaissance des rouages politiques	45
7.3.	Le rôle de l'information.....	45
7.4.	Le renouvellement du leadership.....	46
7.5.	L'encadrement des militants et des militantes.....	46
7.6.	Le rappel de la non-violence.....	46
7.7.	La régie des conflits de personnalité	47
	CONCLUSION	49
	ANNEXE : Nature des sources de données	51

RÉSUMÉ

Cette monographie porte sur la lutte des citoyens et des citoyennes de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac contre la multinationale « Shur-Gain » qui avait convaincu, en catimini, les maires et quelques échevins d'autoriser, en juillet 1995, la construction de méga-porcheries sur leur territoire. En juin 1998, la lutte prend fin alors que la Cour supérieure invalide l'entente signée entre la multinationale et la municipalité de Grandes-Piles, à cause d'une entorse de la compagnie à l'égard d'un nouveau règlement municipal.

Plusieurs phénomènes ont été favorables au succès de cette lutte. Le caractère concret et immédiat du problème, un contexte plus général de rejet des méga-porcheries au Québec, le nombre important d'alliés, l'implication de l'élite locale, la compétence des leaders, le large éventail d'actions proposées à la population, l'information et la stratégie malhabile des opposants ont permis à la coalition d'atteindre la plupart de ses objectifs.

Rémi Doré

INTRODUCTION

Originaire de la Mauricie et sympathisant de la lutte contre l'implantation de porcheries à Grandes-Piles et à Saint-Roch-de-Mékinac, on comprendra mon intérêt pour la rédaction de cette monographie. J'ai voulu ainsi me faire le témoin de la démarche des citoyens et citoyennes de ces municipalités qui ont consacré presque quatre ans de leur vie pour réussir à mettre fin à un projet d'implantation de trois porcheries sur un territoire non zoné agricole. Ces personnes ont pu constater la faiblesse des autorités dans l'application de normes et de règles existantes, la tiédeur de certains acteurs politiques à l'égard de leurs demandes et l'agitation que peut entraîner une telle question notamment lors de débats enflammés pendant les assemblées municipales. Elles ont acquis l'expérience de se constituer en comités de citoyens et de citoyennes et ont appris à garder le cap sur la solidarité, l'entraide et l'humour tout en prenant leur rôle de citoyen au sérieux. Cette monographie veut ainsi illustrer une lutte qui peut servir d'exemple pour d'autres démarches du même genre, ailleurs.

Le document s'inspire d'une grille conçue particulièrement pour la description de luttes sociales¹. La présente étude de cas comporte six parties : la présentation générale de la lutte, sa phase d'émergence, son développement, son dénouement, son évaluation et les pistes de son renouvellement.

¹ COMEAU, Yvan. 2005. *Grille pour la réalisation de monographie portant sur des luttes collectives*. Montréal, CRISES, Collection Mouvement sociaux, cahier no MS0501.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

Les sources de données s'avèrent fort nombreuses. Afin d'alléger la présentation et répondre à notre souci de documenter les divers faits et événements, nous avons codé les types de documents (voir l'annexe Nature des sources de données).

1.1. Les sources documentaires

Plusieurs types de documents ont rendu possible la confection de cette monographie : articles de journaux, de revues, lettres et divers documents. Parmi eux, mentionnons :

- des articles du *Nouvelliste* couvrant la période de juillet 1996 à février 1999, que m'ont procurés un journaliste et les présidents des deux comités de citoyens. Dans la même veine, j'ai obtenu quelques articles du *Journal de Montréal*, de *La Presse*, du *Devoir*, de *L'Hebdo du Saint-Maurice*, de *L'Hebdo Mékinac-Des Chenaux* et de *La Terre de chez nous* ;
- des extraits de procès-verbaux de séances du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac, tenues à l'automne 1995 ;
- divers documents scientifiques et articles de revues ;
- des correspondances de la coalition, des politiciens et de la compagnie voulant implanter les porcheries ;
- les demandes de permis de la compagnie ;
- des caricatures et posters utilisés lors des différentes campagnes de sensibilisation et de protestation.

Le Mouvement vert a également produit deux documents, dans le cadre des luttes menées contre les porcheries, me permettant ainsi d'avoir une perspective générale sur le sujet. De plus, j'ai pu visionner une vidéo-cassette sur la *Campagne cochonne* de février 1996.

1.2. Les entrevues

Trois entrevues ont été réalisées par téléphone (avec un membre du Mouvement vert) et en personne (avec les deux présidents des comités de citoyens).

2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

2.1. Le milieu

Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac sont situées respectivement à 22 km et 33 km au nord de Shawinigan. Ces municipalités longent la route 155 reliant Shawinigan à La Tuque et elles sont situées en bordure de la rivière Saint-Maurice, à proximité du parc national de la Mauricie. Grandes-Piles fut érigée en 1885 (SI). En 1996, 374 personnes habitaient Grandes-Piles et 301 personnes à Saint-Roch-de-Mékinac (ISQ). Ces deux municipalités sont situées dans la MRC de Mékinac, qui regroupe dix municipalités. Les deux municipalités font aussi partie du diocèse catholique de Trois-Rivières, et des comtés de Champlain/Saint-Maurice au niveau fédéral et de Champlain au niveau provincial.

Les principaux employeurs sont :

- la Stone Consolidated de Grand-Mère, qui produit du papier à l'exportation et qui emploie plus de 500 travailleurs ;
- la compagnie Crête, qui produit du bois d'œuvre à Saint-Roch-de-Mékinac et qui œuvre dans le domaine du tourisme à Grandes-Piles avec le château Crête ;
- le Village du Bûcheron (25 bâtiments et 4 000 objets d'époque) ;
- la Pépinière, qui emploie en saison forte près de 250 personnes ;
- les visites guidées sur la rivière Saint-Maurice à bord du bateau-mouche ;
- une marina pouvant accueillir 60 bateaux de plaisance ;
- le Centre de plein-air Vallée Pruneau.

L'histoire de ces municipalités est intimement liée à la rivière Saint-Maurice. Avec la fin du flottage de billes sur la rivière Saint-Maurice en 1997 et les difficultés économiques qui ont entraîné la fermeture de plusieurs entreprises, la région remonte la pente avec l'industrie touristique.

Le nom de Mékinac, qui signifie « tortue » en langue amérindienne, réfère à des montagnes avoisinantes dont la forme pourrait être assimilée à cet animal. Saint-Roch-de-Mékinac possède aussi un endroit fameux pour la pratique de la voile. Depuis quelques années, le centre local de développement de Mékinac a développé le concept de « forêt habitée » d'une superficie totale de

15 000 hectares. Ce projet permet de valoriser la nature dans le développement rural et crée, par la même occasion, des emplois.

Saint-Roch-de-Mékinac en 2001

Population : 305 personnes

Âge médian : 44,4 ans pour les hommes et 50,3 ans pour les femmes

Gain moyen de la population active : 32 422 \$ pour les hommes et 6 957 \$ pour les femmes

Taux de chômage : 16,7 % pour les hommes et 16,7 % pour les femmes

Transferts gouvernementaux : 25,5 % des revenus de l'ensemble des habitants

Du côté de Grandes-Piles, la forêt n'a pas été laissée de côté. La ZEC Chapeau de Paille (pépinière provinciale et lieu d'opérations forestières) a été aménagée pour le tourisme comme site d'interprétation. Il s'agit d'une municipalité dont la taille est semblable à celle de Saint-Roch-de-Mékinac.

Grandes-Piles en 2001

Population : 374 personnes

Gain moyen de la population active : 32 775 \$ pour les hommes et 18 367 \$ pour les femmes

Âge médian de la population : 46,6 ans pour les hommes et 46,5 ans pour les femmes

2.2. La chronologie des événements

Le projet d'installation des méga-porchereries ayant comme nom « 9009-5100 Québec Inc. » est soutenu par *Shur-Gain* (CS 1), qui est elle-même détenue à 100 % par le puissant *holding* international *Hillsdown Holdings*, contrôlée par des intérêts financiers de la Grande-Bretagne.

Pendant l'hiver 1995, la compagnie avait tenté d'installer sa porcherie à Saint-Joseph-de-Mékinac. Les citoyens, appuyés par la municipalité, avaient rejeté ce projet. C'est donc au printemps 1995 que la compagnie récidive, cette fois à Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac.

1995

10 mai	Demande écrite d'un certificat d'autorisation de production porcine au ministère de l'Environnement (CS 1).
16 mai	Signature d'un acte d'achat des terrains entre la corporation <i>Stone Consolidated</i> et la compagnie 9009-5100 Québec Inc. (CS 11).
mai	Demande d'un permis de construction à la municipalité de Grandes-Piles (CS 4).
7 juillet	Signature d'un protocole d'entente entre la municipalité de Grandes-Îles et la compagnie 9009-5100 Québec Inc. (CS 5).
14 juillet	Signature d'un protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac et la même compagnie (CS 6).
18 juillet	Les gens d'affaires unissent leurs voix pour contrer le projet et pour demander un débat public (<i>Le Nouvelliste</i> du 19 juillet 1995, AJ 1).
2 août	Les gens d'affaires se font entendre à l'assemblée régulière du conseil municipal (AJ 1). L'assemblée est houleuse et la démission du maire est réclamée (<i>Le Nouvelliste</i> du 5 août 1995, AJ 2).
26 août	Regroupement historique des gens d'affaires des deux municipalités contre le projet de porcheries (<i>Le Nouvelliste</i> du 26 août 1995, AJ 3).
1 septembre	Le regroupement des gens d'affaires demande des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (<i>Le Nouvelliste</i> du 1 ^{er} septembre 1995, AJ 4).
6 septembre	Autre séance houleuse prévue à la séance publique de Saint-Roch-de-Mékinac (<i>Le Nouvelliste</i> du 6 septembre 1995, AJ 5).

- 15 septembre Communiqué de presse de la compagnie pour faire état du projet à la population (CS 7).
- 15 septembre Point de presse des deux comités de citoyens et des deux municipalités ainsi que de *Shur-Gain* pour informer la population concernant le projet de mégaporcherie au centre récréatif de Grandes-Piles (CR ; CM 1).
- 20 septembre Délivrance du certificat d'autorisation pour la construction d'une pouponnière et d'un réservoir à lisier par le ministère de l'Environnement, suite à la demande du 15 mai 1995 (CS 8).
- 21 septembre Assemblée spéciale du conseil de ville à Saint-Roch-de-Mékinac pour adopter une résolution autorisant le tenue d'un référendum concernant l'implantation d'un projet de nucléus porcin (CS 11) et demander la tenue d'audiences publiques du BAPE ainsi qu'un moratoire sur le développement de porcheries, afin que la municipalité étudie davantage le dossier (*Le Nouvelliste* du 23 septembre 1995 ; AJ 7).
- 22 septembre Assemblée spéciale du conseil de ville à Grandes-Piles pour adopter une résolution autorisant la tenue d'un référendum concernant l'implantation d'un projet de nucléus porcin (CS 11 ; CM 2).
- 27 septembre Délivrance du certificat d'autorisation pour la construction d'une maternité et de deux réservoirs à lisier par le ministère de l'Environnement suite à la demande du 15 mai 1995 (CS 10).
- 28 septembre Envoi d'une lettre à la compagnie 9009-5100 Québec Inc. dans le but de l'informer de la décision unanime des deux municipalités d'autoriser un référendum et que le comité de citoyens se conformera à la décision populaire (CS 12).
- 28 septembre Formation du comité de citoyens de Grandes-Piles (E 2).
- 1 octobre Manifestation à Saint-Roch-de-Mékinac et Grandes-Piles (AJ 60 et 9 ; PC 7).
- 2 octobre Résolution 202-95 proposant le 26 novembre comme date du référendum, de ne pas émettre de permis avant l'événement (PVGP 1) et de ne pas appuyer la demande de statut de zone verte avant le référendum (Résolution 204-95, PVGP 2).
- 4 octobre Le comité de citoyens apprend que le permis de construction des fosses septiques est émis depuis le 29 septembre (CR).
- Les municipalités de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Shawinigan appuient la demande de moratoire (*Le Nouvelliste* du 4 octobre 1995, AJ 11).
- Shur-Gain* débute quand même les travaux (*Hebdo des Chenaux*, 23

- novembre 1995, AJ 62).
- 6 octobre Les comités de citoyens lancent la campagne de boycott contre les produits *Maple Leaf Food* et *Shur-Gain* (*Le Nouvelliste* du 7 octobre 1995, AJ 12 ; *Hebdo Mékinac*, AJ 60).
- 12 au 18 octobre Marche de l'ultra-marathonien GB de La Tuque à Trois-Rivières afin de sensibiliser les municipalités (*Hebdo Mékinac*, AJ 61 ; PC 12).
- 17 octobre Manifestation des citoyens devant la machinerie de la compagnie *Shur-Gain* (*Hebdo Mékinac*, AJ 62).
- 21 octobre Le conseil des maires de la MRC de Mékinac envoie une missive à tous les résidents des municipalités de Grandes-Piles, de Saint-Roch-de-Mékinac et de Saint-Joseph-de-Mékinac, exprimant ses inquiétudes concernant tout ce dossier et le traitement réservé aux maires concernés (CM 4).
- 22 octobre Ralentissement du trafic sur la route 155 à Grandes-Piles de 14h00 à 16h00 et vente de macarons (CR).
- 23 octobre Manifestation devant les bureaux du député Jolivet et ceux de la *Stone Consolidated* (CR ; A 18).
- fin octobre Mise en demeure contre *Shur-Gain* par l'Association des gens d'affaires (E 3).
- 1 novembre Distribution de tracts aux employés de la *Stone Consolidated* (CR).
- 2 novembre Le maire de Montauban-les-Mines et préfet de la MRC de Mékinac envoie une lettre au maire de Trois-Rivières l'enjoignant de se mêler de ses affaires (CM 9).
- 6 novembre La résolution 225-9 du Conseil de la municipalité de Grandes-Piles demande au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) du Québec que des études d'impact soient effectuées afin de faire la lumière sur le projet et d'appuyer les deux comités de citoyens dans leurs démarches d'interdire l'implantation des porcheries (PVG 4).
- 7 novembre Réponse négative du député de Trois-Rivières et responsable de la région (*Le Nouvelliste* du 8 novembre 1995, AJ 13).
- 15 novembre Les comités de citoyens se font entendre au caucus des députés péquistes à Trois-Rivières (A 19).
- 19 novembre Journée d'information à Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles en vue de la consultation du 26 novembre (CR).
- 23 novembre Grandes-Piles, suite aux pressions du comité de citoyens, demande l'aide technique du ministère des Affaires municipales (résolution 230-95) pour vérifier le cheminement des permis, la procédure d'adoption de l'entente et

toutes activités connexes à ce dossier (PVGP 6).

- 24 novembre Conférence de presse de *Shur-Gain* proposant la formation d'un comité de vigilance pour surveiller le projet de nucléus porcin (*Hebdo Mékinac*, 26 novembre 1995, AJ 63).
- 6 novembre Référendum : appui massif des citoyens des deux municipalités : « Non » à 88 % à Grandes-Piles et à 85 % à Saint-Roch-de-Mékinac (*Le Nouvelliste* du 27 novembre 1995, AJ 14).
- 4 décembre La Ville de Trois-Rivières (résolution 95-771) tente officiellement des procédures judiciaires visant à annuler le certificat d'autorisation du MEF et à empêcher la construction des porcheries (A 9).
- 6 décembre Invitation de la part de la municipalité de Grandes-Piles adressée aux municipalités de la Mauricie à se joindre à la lutte (PVGP 8) et envoi d'une lettre à *Shur-Gain* l'enjoignant de quitter volontairement le site (résolution 258-95) (PVGP 9) et demande au ministère de l'Environnement d'une tenue d'audiences publiques (résolution 260-95) du BAPE (PVGP 10).
- 7 décembre Le comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac accuse le maire d'avoir bloqué les trois demandes de résolution : le retrait volontaire de *Shur-Gain*, l'implication du député Jolivet et la demande d'un moratoire (*Le Nouvelliste* du 11 décembre 1995, AJ 16).
- 19 décembre Refus du député Jolivet de donner suite à la demande de Grandes-Piles à l'effet que celui-ci use de son pouvoir pour mettre fin à ce projet (CM 11).
- 23 décembre Appui de la Régie régionale de la santé et des services sociaux au comité de citoyens et annonce du refus de *Shur-Gain* de se retirer volontairement (*Le Nouvelliste* du 23 décembre 1995, AJ 17 ; *Hebdo Mékinac*, 31 décembre 1995, AJ 65).

1996

- 8 janvier Refus du ministre de l'Environnement, M. Brassard, de tenir des audiences publiques (*Le Nouvelliste* du 8 janvier 1996, AJ 19).
- 10 janvier L'assemblée publique de Saint-Roch-de-Mékinac se termine avant l'heure prévue dans la bousculade et les accusations adressées au maire (*Le Nouvelliste* du 11 janvier 1996, AJ 20 ; 12 janvier 1996, AJ 21).
- 12 janvier Le responsable du comité de citoyens et l'ultra-marathonien sont arrêtés, suite aux événements du 10 janvier 1996 (*Le Nouvelliste* du 13 janvier 1996,

- AJ 22 et 23).
- 15 janvier Démission du maire de Saint-Roch-de-Mékinac et d'un conseiller, et mise sous tutelle de la municipalité (*Le Nouvelliste* du 16 janvier 1996 AJ 24).
- 22 janvier Conférence de presse des deux comités de citoyens à 14h00 au château Crête de Grandes-Piles concernant le lancement national de la campagne cochonne (*Le Nouvelliste* du 23 janvier 1996, AJ 27 ; *Hebdo Mékinac*, 28 janvier 1996, AJ 66 ; PC 21 ; V 1).
- 27 janvier Conférence de presse du comité de citoyens de Grandes-piles demandant à nouveau l'appui du député Jolivet (*Le Nouvelliste* du 1^{er} février 1996, AJ 29) et refus de celui-ci (*ibid.* ; *Le Journal de Montréal* du 27 janvier 1996, AJ 56).
- 26 février Une cinquantaine de banderoles géantes sont installées dans les municipalités longeant la Saint-Maurice en opposition aux projets de porcheries (*Terre de chez nous* du 26 février 1996, AJ 50).
- 16 mars Manifestation monstre sur la route 155 à Grandes-Piles, où la marionnette Jolivet est pendue et brûlée (*Hebdo Mékinac*, AJ 68). Communiqué de presse (PC 26).
- 23 mars Les maires des villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Shawinigan-Sud et Grandes-Piles envoient une mise en demeure à *Shur-Gain* (9009-5100 Québec Inc.) et exigent l'arrêt des travaux de porcheries (*Le Nouvelliste* du 23 mars 1996, AJ 30 ; *Hebdo Mékinac*, 7 avril 1996, AJ 70).
- 4 avril L'Union des producteurs agricoles (UPA) se prononce pour l'implantation des porcheries (*Le Nouvelliste* du 5 avril 1996, AJ 36).
- 8 avril Refus du maire de Grand-Mère d'appuyer les autres villes contre les porcheries (*Le Nouvelliste* du 8 avril 1996, AJ 38).
- 21 avril Annonce de la participation des promoteurs des nucléus porcins aux audiences du BAPE (*Le Nouvelliste* du 21 avril 1996, AJ 41).
- 22 avril Le ministre Julien de Trois-Rivières affirme aux médias que le BAPE n'a pas le pouvoir de mettre fin aux projets (*Le Nouvelliste* du 23 avril 1996, AJ 43).
- 5 mai Lettre adressée par les comités de citoyens au ministre Cliche démontrant leur consternation concernant la décision de celui-ci de retirer le mandat de l'étude d'impact (A 28).
- 8 mai La coalition des villes opposées aux projets de porcheries au ministère de l'Environnement demande une injonction contre *Shur-Gain* (*Le Nouvelliste* du 9 mai 1996, AJ 42).

- 31 mai Demande d'un permis de modification de la grandeur des porcheries de Génétique NPD Inc. soutenue par *Shur-Gain*. Avis d'une firme d'avocats de St-Tite daté du 19 juin 1996 (CM 15).
- 22 août *Shur-Gain* débute les travaux pour accéder au deuxième site sans détenir de permis sur le droit de passage (E 3).
- 4 septembre Démarrage de la construction du deuxième site (E 3).
- 11 septembre Les comités de citoyens demandent directement au Premier Ministre un débat public sur le développement de porcheries (A 29). Ils se joignent aux membres de l'Union des citoyens du monde rural pour demander de toute urgence un débat public sur l'industrie porcine dès l'automne (PC 29).
- 17 au 24 septembre Manifestation jour et nuit des citoyens sur le site de Grandes-Piles pour contrer la demande de *Shur-Gain* de construire une seconde porcherie (*Le Nouvelliste* du 19 septembre 1996, AJ 44 ; E 3).
- 24 septembre Nouvelle demande des comités de citoyens et des groupes environnementaux pour un moratoire provincial sur l'industrie porcine et la tenue d'une audience publique du BAPE (A 30).
- 2 octobre Les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières intentent une poursuite en injonction interlocutoire contre *Shur-Gain* (A 51).
- 29 octobre Poursuite de *Shur-Gain* contre la municipalité de Grandes-Piles de deux millions de dollars parce que celle-ci a refusé d'émettre le deuxième permis à la compagnie (E 3).
- 4 novembre Le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac est élu maire de la municipalité (E 3).
- décembre Le nouveau maire de Saint-Roch-de-Mékinac modifie les règlements municipaux concernant les zones récréo-touristique (E 3).

1997

- 20 janvier Manifestation des deux comités de citoyens devant le palais de justice de Shawinigan à l'audition de la requête en injonction interlocutoire et l'action en nullité contre *Shur-Gain* (*Le Nouvelliste* du 21 janvier 1997, AJ 80 ; PC 30).
- 21 janvier Annonce que le débat juridique est reporté en septembre 1997 (*Le Nouvelliste* du 22 janvier 1997, AJ 81) et engagement signé de *Shur-Gain*

d'arrêter les travaux (CS 16).

- 7 avril Demande d'appui au Réseau québécois des groupes écologistes dans leur plainte contre le gouvernement du Québec, qui ne fait pas respecter les normes de protection de l'environnement (A 31).
- Québec annonce qu'il coupe les subventions aux producteurs de porcs (E 3).

1998

- 4 juin Premier gain de la municipalité de Grandes-Piles et de son comité de citoyens contre *Shur-Gain* en Cour supérieure.
- 13 juin Deuxième gain en Cour supérieure pour le comité de citoyens de Grandes-Piles (E 3).

1999

- 2 février Victoire totale des comités de citoyens et des opposants aux projets de porcheries. Un protocole d'entente est signé entre les opposants et *Shur-Gain*, où celle-ci renonce définitivement aux projets dans cette région (E 3).

2.3. Les acteurs et intérêts en présence

2.3.1. La coalition

Le comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac, déjà échaudé par *Shur-Gain* qui avait essayé d'implanter une méga-porcherie à St-Joseph-de-Mékinac pendant l'hiver 1995, a lancé le premier cri d'alerte. Le but du comité est de combattre le projet de méga-porcherie pour lequel la compagnie à numéros fait pression sur le conseil de ville en vue de réaliser un projet dont la population ne veut pas, laisse entendre le leader du comité dans l'édition du *Nouvelliste* du 19 juillet 1995. Ensuite, s'est ajouté, en septembre de la même année, le comité de citoyens de Grandes-Piles. Ces deux comités forment la coalition.

Les comités de citoyens furent formés de citoyens scolarisés et moins scolarisés. Des personnes formées et représentant des groupes d'intérêts environnementaux, comme le Mouvement vert de la Mauricie, se sont joints aux comités de citoyens.

2.3.2. La base sociale

Ce sont les citoyens des deux municipalités qui bénéficieront de cette lutte car ils ont peur de voir pollués leur air et leurs nappes phréatiques. Dans un second temps, ce sont les touristes qui profiteront de cette lutte, car le danger de polluer davantage la rivière Saint-Maurice est présent, selon des études environnementales et des exemples venus d'autres municipalités aux prises avec les porcheries. Par ricochet, les commerçants ont gros à gagner dans cette lutte, car le tourisme est une bonne source de revenus pour eux.

Lors de la consultation populaire du 26 novembre 1995 (CR), les citoyens se sont prononcés à 88 % à Grandes-Piles et à 85 % à Saint-Roch-de-Mékinac contre le projet.

2.3.3. Les alliés

Les alliés furent nombreux dans cette lutte. Il y eut :

- Les commerçants des deux municipalités (AJ 3), dont 32 signataires (AJ 4) d'une lettre envoyée au MEF en août 1995 (A 1) ;
- Le Mouvement vert de la Mauricie, qui a délégué un militant tout au long de la lutte en matière de soutien technique, comme en fait foi l'exemple du texte paru dans *Le Devoir* du 16 septembre 1996 (AJ 59) ;
- L'Union des citoyens du monde rural ;
- Le maire de Trois-Rivières, qui a soutenu la lutte en tant que président de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice, appuyé par les municipalités membres. Il a demandé d'abord le 24 octobre 1995 (A 4) au MEF un moratoire et une évaluation des impacts pour les projets d'implantation de porcheries de Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles, et il a poursuivi *Shur-Gain* devant les tribunaux de la Cour supérieure du Québec, suite à une résolution du conseil municipal de Trois-Rivières (85-711) datant du 4 décembre 1995 (A 9) ;
- Un agronome économiste agricole de Trois-Rivières, qui a assuré un soutien scientifique sur le plan environnemental, dont une lettre datée du 30 janvier 1996 fait foi (LS 5) ;

- Les citoyens de la municipalité de Saint-Jean-des-Piles (PC 2), qui craignaient de voir leur qualité de vie affectée de l'autre côté de la rivière par l'implantation des porcheries.

2.3.4. Les sympathisants

Étant donné les enjeux pour l'environnement, le développement touristique et la démocratie, plusieurs groupes et mouvements de la région et ailleurs au Québec ont appuyé cette lutte :

- la coalition environnementale de Mékinac ;
- la municipalité d'Hérouxville ;
- le conseil régional de l'environnement Mauricie/Bois-Francs/Drummond (appui accordé le 27 novembre 1995) (A 43) ;
- les CLSC du Centre de la Mauricie (appui accordé le 28 novembre 1995) (A 44) et de Normandie (appui accordé le 28 novembre 1995) (A 41) ;
- Auto-Psy Mauricie (A 42) ;
- un chroniqueur de Radio-Canada à Trois-Rivières ;
- les services de pastorale du diocèse de Trois-Rivières (appui accordé le 13 octobre 1995) (A 33) ;
- l'organisation des usagers de la réserve Saint-Maurice (OURS) (appui accordé le 24 octobre 1995) (A 34) ;
- l'Herbium de Saint-Mathieu-du-Parc (appui accordé le 7 novembre 1995) (A 36) ;
- Solidarité populaire Mauricie-Normandie ;
- Chlorophylle Saint-Mathieu-du-Parc (appui accordé le 8 novembre 1995) (A 37) ;
- le centre Roland-Bertrand, 21 novembre 1995) (A 40) ;
- la société Saint-Jean-Baptiste de Shawinigan ;
- la MRC de Mékinac ;

- la Ville de Saint-Louis-de-France (appui accordé le 10 novembre 1995) (A 38) ;
- la Régie régionale de la santé et des services sociaux (appui accordé le 18 décembre 1995) (A 46) ;
- la municipalité de Sainte-Thècle (appui accordé le 14 mai 1996) (A 47) ;
- Solidarité rurale Mauricie (appui accordé le 26 mars 1996) (A 49) ;
- une biologiste de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Ces sympathisants se sont manifestés lorsque les deux comités de citoyens ont sollicité leur appui à l'automne 1995.

La population en général a été rejointe par :

- une pétition contre l'implantation de porcheries (DAD 2) ;
- une pétition qui a circulé en Mauricie (DAD 3) ;
- de multiples conférences de presse pour informer les citoyens.

2.3.5. Les spectateurs

Cette lutte a laissé indifférents peu de gens des municipalités concernées, selon les témoignages reçus lors de mes entrevues. Le ministre Julien a certainement été celui dont l'attitude a le plus déçu les membres des comités de citoyens. Il est demeuré loin de la lutte comme s'il ne voulait pas se mouiller. Il a affirmé qu'il ne pouvait intervenir dans les affaires de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac (*Le Nouvelliste* du 8 novembre 1995, AJ 13). Le député Jolivet dans le comté Laviolette n'a jamais voulu user de son autorité pour faire accélérer le dossier des porcheries (AJ 56) et le ministre de l'Environnement et de la Faune n'a pas voulu se prononcer dans l'histoire concernant la demande d'audiences publiques (*Le Nouvelliste* du 8 janvier 1996, AJ 19). Le maire de Grand-Mère a refusé d'appuyer la mise en demeure ou d'affirmer sa position dans le dossier (*Le Nouvelliste* du 8 avril 1996, AJ 38). Les producteurs agricoles de la région et tout particulièrement ceux qui étaient d'accord avec les projets de porcheries, ne se sont pas manifestés, du moins pas dans les médias, d'après notre recension.

2.3.6. Les opposants

Les opposants sont peu nombreux dans cette lutte. Selon les écrits et les témoignages recueillis, on compte d'abord les deux conseils municipaux qui ont accordé, dès le mois de juillet 1995, les permis de construction nécessaires à l'implantation des porcheries. Ensuite, l'Union des producteurs agricoles (UPA) est intervenue dans le débat concernant les porcheries, en voulant mettre les pendules à l'heure pour atténuer la « psychose » à ce sujet (*Le Nouvelliste* du 5 avril 1996, AJ 36).

2.4. Les enjeux de la lutte

Dans cette lutte, les intérêts sont divers et varient selon que l'on fasse partie des opposants (*Shur-Gain* et conseils municipaux) ou de la coalition (comités de citoyens et citoyens) :

- *Shur-Gain* : très intéressée à implanter les porcheries pour exporter les porcs et en retirer des profits ;
- Les conseils municipaux : les deux maires et plusieurs de leurs conseillers y ont vu une occasion d'augmenter leur pouvoir, d'augmenter les revenus des municipalités par des taxes et, pour certains élus, profiter de la porcherie pour faire des affaires ;
- Les comités de citoyens : dès le départ, ils ont voulu affirmer leur influence politique en informant la population des démarches réalisées en catimini par les deux municipalités, en se faisant les porte-parole des citoyens ;
- Autres citoyens : plusieurs citoyens ont été très actifs à divers moments pendant la lutte afin de préserver la qualité de leur milieu.

Ensuite viennent les acteurs impliqués dans la lutte à cause de leurs spécificités professionnelles :

- Les marchands : très impliqués dès le départ, car ils avaient peur que la vocation récréotouristique développée depuis plusieurs années ne soit gravement affectée ;
- L'Association des municipalités riveraines : elle a pris le relais sur le plan juridique en assumant son rôle de gouvernement municipal et de gestion des populations riveraines. Elle voulait que le développement de la rivière Saint-Maurice se réalise dans le respect de l'environnement ;
- Le Mouvement vert : un militant fut délégué pour soutenir et alimenter les opposants aux projets de porcheries sur le plan environnemental. Pour ce groupe, les mégaprojets porcins étaient des pollueurs qui risqueraient de détruire l'environnement des deux municipalités ;

- L'agronome de Trois-Rivières : dans le cadre d'une implication personnelle, il donnait régulièrement des informations pertinentes sur les impacts environnementaux. Il s'est porté à la défense d'un développement alternatif aux méga-porchereries.

Enfin, un groupe d'acteurs plus périphérique est intervenu soit en apportant son soutien de diverses manières à la coalition (les touristes), soit en essayant de la discréditer (UPA et divers appareils gouvernementaux) :

- Les touristes : ils étaient généralement en désaccord avec le projet, car cela risquerait d'affecter le milieu sur le plan de la villégiature, en particulier pour les touristes résidents ;
- L'UPA : elle a fait plusieurs sorties publiques en vue de prendre position pour le développement de telles porchereries et ainsi défendre ses membres ;
- Les divers paliers du gouvernement : ils ont refusé d'appuyer publiquement les demandes de la coalition (sauf le ministre Cliche). Même par leur inertie, ils ont été, en quelque sorte, complices des opposants. Ils voulaient obtenir le crédit politique d'une réalisation en soutenant un projet qui pouvait également entraîner des retombées économiques.

Les principaux enjeux ont été les suivants :

- Sur le plan environnemental : la qualité des terres agricoles, des nappes phréatiques et de la rivière Saint-Maurice. Lors d'une période de bilan, un membre du comité de citoyens de Grandes-Piles précise l'un des enjeux : « Le lien entre toutes les municipalités, c'est la rivière Saint-Maurice, qu'il nous faut protéger. » (*L'Hebdo du Saint-Maurice* du 17 novembre 1996, AJ 64) ;
- Sur le plan économique : le type de développement de la région et la vocation récro-touristique du territoire. La présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles rajoute : « Le maire Jean Pothier, dont le rêve est que les citoyens ne paient plus de taxes, est d'accord avec ce genre de développement qui apporte des sous dans la caisse mais à quel prix ! » (*Le Nouvelliste* du 1^{er} février 1996, AJ 29). Elle se demande : « Pourquoi donc ces élus ne voient-ils pas l'assassinat d'une industrie récréo-touristique et la détérioration d'une nature exceptionnelle que les gens veulent sauvegarder ? » ;
- Sur le plan politique : la place de la citoyenneté dans une situation où les élus décident en cachette sans permettre à la population de se faire entendre et de décider de la venue d'un tel projet. La présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles affirme : « Nous n'accepterons pas que l'on bafoue et ridiculise les droits d'honnêtes citoyens sans défense qui ne veulent pas de cochons dans leur salon. » (*L'Hebdo du Saint-Maurice* du 22 octobre 1995, AJ 72). Elle ajoute dans un texte : « Dans un pays riverain qui se veut souverain, on n'est pu rien, si pays de purin... On détruit (des truies) ce que l'on a construit à grand coup de tête de cochon. Nous imposons cette industrie, c'est provoquer le PORT d'armes de notre résistance car ce territoire n'est pas un bon PORT pour le PORC. C'est pourquoi nous nous sommes dotés d'un

PORC-BONHEUR pour soutenir notre mission, le macaron anti-*Shur-Gain*, vendu 2,00 \$ », de conclure la présidente, vaillante au combat, confiante que la démocratie l'emportera « *Shur-gain*, sur l'ap-porc du gain. » Dans une autre lettre envoyée aux citoyens (PC 4) dans le dossier de mise sous tutelle, la présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles écrit : « Le dossier des porcheries est empreint d'irrégularités, de mensonges, de menaces, de jeux de coulisse et surtout il dénote un non-respect flagrant de la population et des valeurs démocratiques de base. Depuis le début, il complotte avec le promoteur dans le dos de sa population et il la tient dans l'ignorance. ».

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE

3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

L'imposition d'un projet d'une si grande envergure, accepté en catimini sans avoir consulté la population, semble être le principal point de désaccord. Les citoyens et les citoyennes se sont sentis trahis par leurs élus et plus particulièrement par les maires. Privés de leurs droits, ils et elles ont eu l'impression de se faire embarquer dans un projet indésirable à cause des impacts négatifs que pouvait comporter un tel projet. D'ailleurs, le mot « consultation » est revenu régulièrement dans toutes les lettres adressées par les deux comités de citoyens et leurs actions (pétitions, points de presse, etc.) avaient pour but de permettre aux citoyens de prendre la parole. En ce qui a trait aux gens d'affaires, leur crainte majeure était de voir tous leurs efforts consentis pour développer la vocation récréo-touristique, être anéantis par ce projet, créant ainsi un préjudice économique et social pour la région.

Ce conflit a profondément divisé la communauté, surtout pour les supporteurs du maire favorable au projet et les citoyens qui le refusaient. Aux diverses assemblées du conseil municipal, les tensions furent vives et remplies d'émotions. Des frères du maire de Saint-Roch-de-Mékinac se sont accrochés régulièrement (AJ 1 et 2). On a réclamé la tête des deux maires, des séances du conseil ont été ajournées et des conseillers ont démissionné à Saint-Roch-de-Mékinac. À l'assemblée du conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac, une bousculade a failli dégénérer en bagarre le 10 janvier 1996 (*Le Nouvelliste* du 11 janvier 1996, AJ 20), en se terminant par un second ajournement comme celle du 2 août 1995 (AJ 2) avec, en plus, une suspension sans solde du secrétaire de la municipalité pour insubordination. Quatre accusations étaient portées contre des citoyens (AJ 21) et la sûreté du Québec a arrêté l'ultra-marathonien également président et leader du comité de citoyens (AJ 22 et 23), nous rapporte *Le Nouvelliste* du 13 janvier 1996. Le 11 janvier 1996 (*Le Nouvelliste* du 12 janvier 1996, AJ 22.1, 24 et 25), le maire et quelques conseillers ont démissionné et la municipalité a été mise sous tutelle. Le maire de Grandes-Piles fut pris à parti sans pour autant démissionner.

Le comité de citoyens croyait que leur lutte était légitime mais il ne croyait pas réussir à faire reculer la multinationale, affirme le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac en entrevue le 5 mars 2004. On espérait au mieux créer une unité dans la communauté, en informant et en permettant aux citoyens et aux citoyennes de prendre leur place dans un dossier qui les concernait de plein droit.

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

3.2.1. Le diagnostic

En explorant les diverses coupures de journaux, lettres adressées aux citoyens et les entrevues effectuées, je propose des extraits permettant de saisir comment les comités de citoyens comprenaient le problème et le vocabulaire utilisé pour nommer le conflit.

Dès le point de départ, les gens d'affaires ont senti qu'ils s'engageaient dans une démarche d'envergure. Au début du processus, le maire de Saint-Roch-de-Mékinac avait déjà annoncé ses couleurs. Le 19 juillet 1995 (AJ 1), le porte-parole du regroupement des gens d'affaires dit en conférence de presse : « Notre but est de combattre le projet d'implantation de porcheries » et préserver la « vocation récréo-touristique » (AJ 3). Dans l'édition du *Nouvelliste* du 26 août 1995 (AJ 3), on parle de créer un « front commun » contre le projet. Ce langage est un langage guerrier, un langage de combattants prenant toute la mesure de l'ampleur de la bataille à venir.

Ils ont aussi compris que l'enjeu de la citoyenneté était au cœur du débat. Ce même porte-parole affirme, lors de l'assemblée municipale du 2 août 1995 (E 3) : « Nous avons le devoir comme citoyens de dire NON à ce projet et de favoriser que l'information circule. » La demande de la tenue d'un référendum fut le moyen démocratique utilisé pour faire contrepoids aux maires et pour se faire entendre. Au fond, les membres de la coalition se posent une question fondamentale : la lutte est-elle légitime ? Après le référendum du 26 novembre 1995, le discours tenu par la coalition fut plus vindicatif : « On commence notre opposition. Notre détermination est plus forte que jamais. » (*Le Nouvelliste* du 27 octobre 95, AJ 14). En entrevue, le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac (E 3) ajoute : « Quand le peuple se prononce... ça vaut sûrement quelque chose. ».

Le pied de nez à la citoyenneté a été vu comme un affront inadmissible et a suscité l'indignation. La future présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles affirme : « Il est inutile de dire ma stupéfaction lorsque je fus mis au courant de l'ignoble complot auquel se livrait le maire à notre insu. » (*Le Nouvelliste* du 5 août 1995, AJ 2) De plus, l'ultra-marathonien affirme lors de la conférence de presse qui précédait le premier boycott et la marche de La Tuque à Trois-Rivières, que : « les politiciens nous prennent pour des bouffons. La dignité des maires à notre endroit n'est pas très élevée. » (*Le Nouvelliste* du 7 octobre 95, AJ 12). La méfiance et l'impression de manipulation par la multinationale se sont définitivement installées parmi les citoyens et les municipalités lorsque des faits ont démontré qu'elle faisait tout en son pouvoir pour cacher des informations et contourner la loi. Dans l'édition du *Nouvelliste* du 1^{er} septembre 1995 (AJ 4), un citoyen affirme à un journaliste : « Nous ne faisons pas confiance à une compagnie qui refuse de participer à des sessions publiques... Nous craignons qu'elle ne respecte pas ses engagements. » Les mots sont de plus en plus durs à l'égard de la compagnie. « *Maple Leaf* et *Shur-Gain* souillent notre nature », affirme-t-on (*Le Nouvelliste* du 7 octobre 95, AJ 12).

Les citoyens ont bien cerné les enjeux principaux que ce projet de porcheries mettait sur la place publique. Ils ont donc accepté ce « mandat citoyen » qui a été confirmé lors d'un référendum. Un « NON » clair a retenti dans les deux municipalités.

3.2.2. Le pronostic

Les gens d'affaires et les comités de citoyens ont demandé, tout au long de la lutte, les trois mêmes demandes :

- Un référendum pour se faire entendre et prendre une décision (*Le Nouvelliste* du 5 août 1995, AJ 2) ;
- Des audiences publiques en environnement (AJ 3) pour mieux comprendre les impacts d'un tel projet sur l'économie de la région et la santé de la population ;
- Une demande aux différents paliers de gouvernement de refuser les permis d'autorisation de construction (*Le Nouvelliste* du 2 octobre 1995, AJ 9).

Quand le maire de Saint-Roch-de-Mékinac ainsi que quatre conseillers ont démissionné (*Le Nouvelliste* du 7 octobre 1995, AJ 12), la coalition n'a pas hésité à demander que la municipalité soit mise sous tutelle. Puis, pour arriver à changer la loi municipale autorisant l'implantation d'une telle entreprise, le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac s'est même présenté aux élections de l'automne 1996 (E 3). Il souhaitait pouvoir effectivement procéder à des ajustements de la législation municipale protégeant la vocation récréo-touristique des terres et le respect de la consultation populaire lors des demandes de grands projets.

3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

3.3.1. Les fondements de l'identité et de ses conditions d'existence

C'est notamment lors d'une entrevue réalisée avec le leader du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac que l'identité de la coalition a pu être révélée.

C'était notre devoir en tant que citoyens de dire « NON », de faire circuler l'information et de se regrouper. Nous devons prendre une décision éclairée et c'était inacceptable que le maire et ses conseillers décident seuls et en cachette d'accepter ou non de donner un permis qui allait avoir un impact destructeur pour la vocation récréo-touristique de notre municipalité (E 3).

C'est d'abord par un « nous » que l'indignation devant l'attitude des élus de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac s'est manifestée. C'est ainsi que les gens d'affaires se sont mobilisés suite à des contacts personnels avec quelques citoyens et qu'ils sont intervenus dans les médias le 15 juillet 1995 pour informer la population (*Le Nouvelliste* du 19 juillet 1995, AJ 1), et le 2 août 1995 pour sensibiliser les élus à leur cause (*Le Nouvelliste* du 5 août 1995, AJ 2). Déjà, le 2 août 1995, les tensions étaient vives entre le regroupement des gens d'affaires et le maire. Les paroles prononcées le 2 août 1995 par le leader de ce regroupement ont donné des indications supplémentaires sur ces fondements identitaires : « Notre développement collectif et la qualité de notre milieu de vie est une affaire de cœur. » (*Le Nouvelliste* du 5 août 1995, AJ 1). Il ajoute dans le même article : « Notre but est de combattre le projet d'implantation des porcheries... que la population rejette majoritairement. » Ce regroupement de gens d'affaires était en quelque sorte le porte-étendard d'une position partagée par l'ensemble de la communauté. C'est à la fin d'août 1995 que l'on constitua le comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac.

C'est à la rencontre d'information du 16 septembre 1995, à la salle communautaire de Grandes-Piles, conviée par les citoyens des deux municipalités, où étaient présents les deux maires ainsi que le représentant de *Shur-Gain* (*Le Nouvelliste* du 20 septembre 1995, AJ 6), que la conscience collective s'est éclairée. En entrevue, le leader du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac affirme : « J'ai demandé à plusieurs reprises au modérateur de la soirée et député de Laviolette ce que représentait une unité porcine. N'ayant pas de réponses claires, j'ai dû donner la réponse. Quand les citoyens ont compris qu'une unité porcine équivalait à cinq porcs, et que 500 unités porcines équivalaient à 2 500 porcs, les réactions furent vives. C'est à cette assemblée que la lutte a vraiment pris son envol. » (E 3).

Le sentiment d'avoir été berné par les élus a créé un fort courant de mobilisation. Les citoyens de Grandes-Piles, jusque-là assez calmes dans le dossier, ont trouvé l'énergie nécessaire pour prendre le relais. Ainsi, on créa le comité de citoyens de Grandes-Piles le 28 septembre 1995 (CR) et on manifesta dans les rues de Grandes-Piles le 1^{er} octobre 1995 (CR) avec les citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac, encouragés par le regroupement des gens d'affaires des deux municipalités.

Derrière l'ensemble de ces démarches, le fondement identitaire est basé sur le sentiment d'être à part entière des citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles. Membres d'une MRC située en retrait des grandes villes mais fiers de leur milieu, ces citoyens ont vraiment senti que leur dignité de personnes était remise en cause. Le fait aussi d'avoir été floués par ceux à qui ils avaient confié les rênes de leur municipalité, a amplifié leur indignation. Enfin, ces amateurs de la nature n'ont pu laisser passer un danger de pollution potentielle sans broncher, même si les arguments économiques de *Shur-Gain* se voulaient convaincants.

3.3.2. Le processus de structuration de l'identité

Ce processus a débuté sans contredit par le fait qu'un petit nombre de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac ont senti l'importance des informations reçues en mai 1995 concernant l'implantation en secret des porcheries (E 3). Le leader de ce petit groupe exerçait une profession lui ayant permis de se familiariser avec les gens d'affaires. Il a ainsi pu conscientiser et structurer avec ces gens une

première riposte citoyenne. En les rendant sensibles à la notion économique du développement de leur milieu, l'action a fait boule de neige et a eu comme effet de multiplier et de diffuser les informations concernant le projet. Les citoyens furent rejoints rapidement et l'indignation a rapidement gagné du terrain.

L'intervention des gens d'affaires à l'assemblée du conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac, le 2 août 1995, a accentué le sentiment qu'il était maintenant important de s'unir pour faire échec au projet. En transportant le débat à Grandes-Piles, le 16 septembre de la même année, les citoyens ont ouvert les yeux et « la volonté de s'unir a pris vraiment son envol. » (E 3).

Les citoyens de Grandes-Piles ont aussi vu l'importance de s'unir eux aussi et de faire équipe avec ceux de Saint-Roch-de-Mékinac. À partir du 1^{er} octobre 1995 (*Le Nouvelliste* du 2 octobre 1995, AJ 9), « les actions posées se sont toujours fait en commun », a affirmé la présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles (E 2).

Les comités de citoyens se sont adressés à leur population respective d'une manière régulière par des points de presse et des lettres ouvertes communes. Ainsi, le sentiment de faire front commun a été un élément très important pour la poursuite de la lutte. Les trois personnes rencontrées en entrevue, soit la présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles, le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac et le membre du Mouvement vert Mauricie ont affirmé que le fait d'avoir fait un front commun a créé les conditions optimales favorisant l'émergence d'une lutte citoyenne de masse.

La consultation populaire du 26 novembre 1995 (*Le Nouvelliste* du 27 novembre 1995, AJ 14) est venue confirmer et raffermir cette tendance, car 85 % des citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac et 88 % des citoyens de Grandes-Piles ont appuyé les deux comités de citoyens.

3.3.3. L'anticipation collective des résultats

Le leader du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac m'a affirmé lors de l'entrevue (E 3) qu'il ne pensait pas pouvoir vaincre la multinationale à ce moment-là. « Nous avons le devoir comme citoyens de dire « NON » et d'informer la population. » Ces citoyens voulaient rejoindre la masse tout simplement, mais ils savaient bien qu'ils auraient besoin de l'appui de la population et d'alliés de l'extérieur de leur milieu. Le noyau dur fut constitué d'environ dix personnes pour Saint-Roch-de-Mékinac et d'une quinzaine de personnes à Grandes-Piles.

3.3.4. L'aspect collectif de la lutte

La réussite du combat fut de créer un sentiment collectif dès le départ. « Il fallait dès le départ que nous informions la population » (E 2 et E 3), ont affirmé en entrevue les deux présidents de comités de citoyens. Le regroupement des gens d'affaires, la création des deux comités de

citoyens, les nombreuses lettres et points de presse destinés aux citoyens et les signatures de pétitions (DAD 1, 3 et 8) ont favorisé l'émergence de l'esprit collectif fondé sur le sentiment d'appartenance à une région propre ou en voie de l'être et que celle-ci leur appartient de droit comme citoyens. À partir du 16 septembre 1995, les actions furent davantage réfléchies et posées en commun. « Ce n'a pas toujours été facile d'être ensemble, mais nous tenions à unir nos forces à tout prix. » (E 2), affirma en entrevue la présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles.

Le nombre de membres des comités des citoyens n'était pas très élevé, mais plusieurs groupes et individus étaient associés au noyau dur, en étant utiles à la lutte selon leurs talents et disponibilités.

3.4. Les courts-circuits de solidarité

Dans de petites municipalités rurales comme Saint-Roch-de-Mékinac et Grandes-Piles, des luttes de ce genre soulèvent des passions. Les trois personnes interviewées m'ont affirmé que la coalition comme telle demeurerait assez unie. Par contre, il y a eu des excès d'émotivité qui auraient pu causer du tort aux comités de citoyens. Dans un premier cas, l'ultra-marathonien a laissé souvent ses émotions dépasser sa pensée. Il fut arrêté et accusé de voie de fait et de tapage lors de la séance de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac du 10 janvier 1996 (*Le Nouvelliste* du 13 janvier 1996, AJ 22). En effet, au lancement de la *Campagne cochonne* le 22 janvier 1996 (*Le Nouvelliste* du 23 janvier 1996, AJ 27), celui-ci a invectivé le député de Laviolette qui lui a adressé une réplique dans l'édition du *Nouvelliste* du 26 janvier 1996 (AJ 28).

D'autres faits sont survenus entre mars et août 1996, où des citoyens en colère ont cassé des vitres, ont intimidé les maires et ont coupé, pendant la nuit, des poteaux d'Hydro-Québec, sur les chemins menant aux sites en construction (E 3). Quand une lutte semblable stimule les émotions fortes et traîne en longueur, il arrive que le découragement gagne certains militants et que des dérapages aient lieu. « Heureusement, affirme le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac, rien de cela n'a joué contre nous. »

« Il est arrivé à plusieurs reprises où nous avons le goût de tout laisser tomber. Heureusement, le représentant du Mouvement vert Mauricie nous rappelait toujours que cette décision d'implanter des porcheries revenait aux citoyens. Cela nous encourageait dans ces moments. » (E 3). Une autre attitude bien importante a aidé ces gens : l'humour. À travers tous ces événements et menaces, l'humour a permis de moins se laisser toucher par certaines paroles provenant des opposants. Des dessins, des avis de recherche, des caricatures prises dans *Le Nouvelliste* ont permis aux personnes d'exprimer leur réalité d'opposants aux projets (DAD 10, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 29 et 30). Autre aspect intéressant, les comités de citoyens ont composé un « credo fondamental » (DAD 31), qui rappelle dans les moments difficiles les raisons de faire une telle lutte, leurs options, leurs orientations et leur volonté de vivre dans une société où leurs voix seront entendues et respectées.

« Un jour, l'agronome responsable du projet d'implantation des porcheries pour *Shur-Gain* frappe à ma porte pour m'invectiver de bêtises dans le but de me faire peur en espérant que je lâche prise. » (E 3). Malgré cet incident, le président (leader) du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac a tenu bon car le support des gens l'a beaucoup aidé.

Il a constaté que les citoyens de Grandes-Piles se sont davantage impliqués politiquement qu'à Saint-Roch-de-Mékinac. « Les gens de ma municipalité sont très durs à faire bouger et c'est parfois long avant qu'ils se sentent concernés. » (E 3). Selon lui, les gens avaient peur du maire qui dirigeait la ville comme un « tyran » puisque le premier magistrat ne laissait aucune place à la contestation, bâillonnait les temps de parole des citoyens et ne se gênait pas pour apostropher les citoyens récalcitrants, m'a affirmé le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac. Les pratiques politiques du maire de Grandes-Piles n'étaient pas si différentes de celles du maire voisin, mais les gens de cette municipalité le craignaient moins, car l'organisation citoyenne était plus forte (E 2).

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE

4.1. Les opportunités

Pour qu'une lutte puisse trouver une issue favorable aux citoyennes et aux citoyens de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac, il a fallu des phénomènes favorables ou ce que l'on peut appeler « des opportunités ».

4.1.1. Du côté de l'État

Au début de la lutte, tous les paliers gouvernementaux se sont montrés indifférents aux demandes des citoyens. Le ministre de l'Environnement a émis les permis et a refusé de répondre favorablement aux demandes des citoyens concernant les audiences publiques du BAPE. Les députés du comté de Laviolette et de Trois-Rivières n'ont guère manifesté plus d'ouverture à l'égard de ces demandes.

L'ouverture politique s'est plutôt manifestée au niveau des conseils municipaux de villes riveraines dont Trois-Rivières, Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine et Grandes-Piles. Sous la présidence du maire de Trois-Rivières, ces municipalités ont intenté une poursuite au civil contre *Shur-Gain*. Aussi, il faut souligner l'appui de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie/Bois-Francs qui, le 23 décembre 1995, a pris position publiquement contre l'implantation des porcheries, parce qu'elle estimait trop importants les risques pour la santé.

L'alignement des politiciens était clair : ils se sont rangés du côté du ministère de l'Environnement. Il faut savoir que les deux députés provinciaux concernés étaient membres du Parti Québécois qui formait alors le gouvernement. On comprend qu'ils se soient pliés au principe de la solidarité gouvernementale. De leur point de vue, la compagnie respectait les normes en vigueur et il n'y avait donc pas de raisons de révoquer leur permis, même si les citoyens refusaient clairement les projets par un référendum. Pour la coalition, ce sont les lois environnementales qui ne sont pas adaptées à l'implantation de méga-porcheries dans un milieu où l'on souhaite développer des activités économiques incompatibles avec une telle industrie. En se servant du paravent des lois en vigueur, le gouvernement pouvait justifier son inaction puisque le processus était « conforme ». Des membres de la coalition expliquent plutôt le refus de permettre des audiences du BAPE et de reconnaître les résultats des référendums soit par une incompréhension du problème, soit par des pressions provenant du lobby des producteurs de porcs et de gens d'affaires influents.

4.1.2. Du côté des élites

Les informations recueillies montrent que la classe politique municipale était divisée à l'endroit du projet de porcheries. Les maires des deux municipalités résistaient aux citoyens et la MRC de Mékinac et se montraient en faveur du projet. Par ailleurs, le maire de Grand-Mère a dit non aux projets après avoir donné son appui aux citoyens, alors que le maire de Grandes-Piles a cédé aux pressions des citoyens après le référendum, et que le maire de Saint-Roch-de-Mékinac a démissionné en 1996. Ceci a ouvert la porte au président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac de se présenter comme candidat aux élections municipales de l'automne 1996. En gagnant ses élections, le président des citoyens était bien placé pour modifier les règlements municipaux concernant le zonage récréo-touristique.

Les politiciens municipaux favorables aux porcheries n'empêchaient pas les manifestations mais se montraient peu tolérants devant les questions répétées des citoyens lors des assemblées des conseils municipaux. Le maire de Saint-Roch-de-Mékinac a régulièrement bâillonné la période de question en mettant fin prématurément aux assemblées régulières et en invectivant les citoyens de bêtises. Le ton a monté régulièrement quand le dossier des porcheries est venu à l'ordre du jour du conseil municipal de Grandes-Piles. Quand le maire de Saint-Roch-de-Mékinac a essayé de jouer la carte de la démocratie en envoyant une lettre circulaire (CM 4) à ses citoyens, ceux-ci ont senti, par la teneur de la lettre, qu'il justifiait plutôt mal sa position. Ces pratiques ont eu pour effet d'attiser la colère de la population et ont servi de matière aux journalistes.

La coalition a bénéficié d'alliés dans les deux conseils municipaux. Cela lui a rendu un grand service en lui permettant de peaufiner sa stratégie. En revanche, les opposants à la coalition n'étaient pas bien organisés et n'ont pas pu exercer une influence efficace. L'alliance entre la multinationale et les quelques politiciens municipaux est devenue de plus en plus fragile. D'ailleurs, du côté des commerçants, une majorité de ceux-ci ont appuyé publiquement ou secrètement la coalition. Leur propre activité économique était menacée, en quelque sorte, par l'arrivée des porcheries.

4.1.3. Du côté des alliés

Dans cette lutte, les alliés furent nombreux à soutenir la coalition. C'est ce qui a permis à cette dernière de résister avec tant de vigueur (E.-2 ; E.-3). Voici les indices qui démontrent d'abord leur soutien :

- leur présence en conférence de presse pour appuyer la coalition ;
- la publication d'articles à teneur scientifique ou d'opinions dans des journaux ou revues ;
- les invitations à participer à des coalitions plus larges dans la région de Mékinac ;

- la poursuite des municipalités riveraines contre *Shur-Gain* ;
- la publication de mémoires dont celui de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie (LS 3) ;
- les signatures de pétitions diverses et l'appui au boycottage des produits alimentaires produits par *Shur-Gain* et ses affiliés ;
- la présence active du Mouvement vert Mauricie au sein de la coalition.

De l'autre côté, des indices nous permettent de croire que certains groupes furent hostiles à la coalition :

- la prise de position de l'UPA en faveur du projet (AJ 36) ;
- leur présence aux assemblées municipales, par le biais des alliés identifiés sur le terrain mais peu organisés.

4.1.4. Du côté des corps intermédiaires

Dans cette aventure, les présidents des groupes de citoyens ont mentionné à plusieurs reprises que l'expérience leur a appris la vraie orientation des journaux locaux (E 3). Les personnes interviewées estiment que très peu de journalistes compétents et suffisamment informés pouvaient rédiger des articles de fond. Pour passer leurs messages, ils ont dû se substituer aux journalistes en envoyant leurs propres communiqués de presse.

Les médias se sont montrés favorables à la lutte quand :

- Ils ont publié les communiqués de presse rédigés par les citoyens ;
- Ils formulaient des commentaires éditoriaux qui favorisaient la lutte citoyenne ;
- Ils ont questionné de manière soutenue les promoteurs du projet ;
- Les titres des articles démontraient une certaine attitude critique ;
- Des caricatures présentaient des images loufoques des maires des deux municipalités ou des promoteurs du projet (DAD 10 à 30).

Par contre, ils se sont montrés défavorables à la lutte quand :

- Certains journalistes ont mis l'accent sur le conflit opposant les deux frères (le maire et le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac), détournant ainsi le débat ;
- Des éditoriaux étaient acerbes à l'égard des citoyens opposés au projet de porcheries ;
- Des articles semblaient donner beaucoup plus de poids aux arguments des promoteurs qu'à ceux de la coalition.

La position des journaux a fluctué dépendamment de plusieurs facteurs, comme la compétence des journalistes, les liens que ceux-ci entretenaient avec des membres de la coalition ou avec des promoteurs, etc. Dans l'ensemble, on peut croire que les journalistes se sont montrés plutôt ouverts à la cause de la coalition.

4.2. La conduite de la lutte

Dans cette partie, je vais tenter de déterminer les éléments qui permettent de préciser la manière dont la lutte a été menée et, également, ce qui a permis à la coalition de se structurer et de s'organiser pour que celle-ci puisse avoir de l'impact.

4.2.1. Les éléments de calcul rationnel

Le rapport entre les coûts de la mobilisation et les énergies à y être consacrées peut être calculé de la manière suivante. Du côté des citoyens et des citoyennes, on cherche à maintenir le droit d'être consultés par leur municipalité respective et empêcher la diminution éventuelle de leur qualité de vie, à cause de l'odeur du purin, de la contamination de la nappe phréatique et de l'augmentation de transport lourd. Du côté des commerçants, le danger était de voir s'écrouler des années d'efforts à rebâtir l'économie locale par l'industrie touristique.

Les membres de la coalition voulaient se faire entendre comme membres à part entière de leur localité. La question était devenue fondamentale : la démocratie est-elle encore pertinente aujourd'hui dans cette société où le pouvoir semble dévolu à des multinationales ? La « valeur » démocratique apparaît difficile à évaluer et les membres de la coalition se sont lancés dans la lutte avec émotion, sans toujours faire un calcul rationnel. Quoi qu'il soit, il apparaît que les gains à réaliser et les pertes à minimiser valaient la peine d'y consacrer temps et énergie. De plus, en cours de route, les militantes et les militants ont dû consacrer beaucoup de temps à la lutte et aussi avancer, dans certains cas, plusieurs centaines de dollars de leur poche. Ainsi, c'est le président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac qui a payé les coûts de la mise en demeure, envoyée à la fin octobre 1995 contre *Shur-Gain*, enjoignant cette compagnie de cesser ses travaux et de respecter la volonté populaire (E 3).

4.2.2. L'information

Malgré le travail très critiquable de plusieurs journalistes, les médias écrits et oraux ont permis à la coalition de faire circuler l'information parmi les citoyens. Les médias nationaux ont produit quelques émissions d'information comme celle concernant la *Campagne cochonne* (V 1). Si les informations émanant de la coalition ont été diffusées de manière satisfaisante par les médias officiels, la coalition a manifesté une autonomie d'information sur divers plans. Elle a d'abord rédigé ses propres communiqués de presse parce qu'elle voulait s'assurer que les articles soient publiés le plus fidèlement possible. Ensuite, elle faisait parvenir dans chaque foyer des missives portant sur les revendications de la coalition et sur sa manière de voir les enjeux. Les *Hebdos* régionaux et *Le Nouvelliste* ont favorisé tantôt le point de vue des promoteurs, tantôt celui des opposants. Ces médias ont brouillé les cartes lorsqu'ils ont traité du conflit entre frères, ou encore des sorties enflammées des maires lors des assemblées municipales.

4.2.3. Les ressources

La mobilisation des ressources a joué un rôle très important dans la poursuite des événements. La coalition et la base sociale se sont regroupées autour de deux comités de citoyens, l'un à Saint-Roch-de-Mékinac et l'autre à Grandes-Piles. Autour de ces comités de citoyens ont gravité des comités *ad hoc*, où des personnes aux talents particuliers ont pu donner un coup de main. À partir de ces comités, la lutte s'est organisée et a pu mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les actions. Comme la majorité de la population était derrière la coalition, les ressources matérielles et humaines n'ont pas été trop difficiles à trouver. L'attitude de soutien et d'appui de divers groupes et associations a en outre grandement aidé la coalition.

Le recrutement s'est avéré relativement aisé. Peu importe l'action à poser, les citoyens étaient présents en nombre suffisant pour appuyer la coalition. Le réseau de communication fut, somme toute, bien établi, dès le point de départ. Les deux comités de citoyens ont entretenu une communication efficace et empreinte de collaboration. Toutes les actions ont été réfléchies collectivement et de manière concertée, puis réalisées en solidarité. Les comités de citoyens ont gardé un lien étroit avec l'ensemble des citoyens par des lettres d'information distribuées aux maisons, des points de presse où la population était invitée, et des conférences de presse. L'implication des deux présidents a joué un rôle très important dans la poursuite des actions et le maintien de la coalition. Il faut ajouter la présence du membre du Mouvement vert Mauricie qui a apporté un support technique à l'organisation stratégique de la lutte et qui a su alimenter la coalition par la cueillette d'informations en matière environnementale. Ses contacts nombreux et son expertise en la matière ont apporté un support essentiel. De plus, la coalition était régulièrement alimentée, par un agronome de Trois-Rivières, d'informations pertinentes concernant l'impact du développement des porcheries.

4.2.4. La stratégie

Dès juin 1995, la sensibilisation a débuté lorsque le futur président du comité de citoyens et de citoyennes de Saint-Roch-de-Mékinac alerta et informa les gens d'affaires, afin de contrer le projet et de forcer le Conseil municipal à se prononcer en faveur du comité de citoyens. Dans *Le Nouvelliste* du 19 juillet 1995 (AJ 1), on rapporte un point de presse où les gens d'affaires ont annoncé leurs couleurs et avisé le conseil municipal de leur volonté de lui faire connaître leurs doléances lors de l'assemblée régulière du 2 août 1995.

C'est le 28 septembre 1995 que le comité de citoyens de Grandes-Piles s'est formé. Le leader du comité avait déjà posé des gestes pour sensibiliser le conseil municipal et la population. L'émission des certificats d'autorisation par le MEF le 20 septembre 1995 (CS 8 et 9) a donné l'alerte aux gens de Grandes-Piles. Leur première action fut de manifester dans les rues de la municipalité, le 1^{er} octobre 1995 (CR).

Dès le début, les deux comités de citoyens ont toujours fonctionné ensemble, tant sur les prises de décisions que sur les gestes à poser. Selon la présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles, leur alliance, tout au long de la lutte, fut une grande force qui a favorisé la victoire de 1998 (E 2).

Dès le point de départ, le comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac s'est rapidement constitué parce que les citoyens du village voisin, soit Saint-Joseph-de-Mékinac, s'étaient vigoureusement prononcés contre le projet. Alertés, les citoyens de Saint-Joseph-de-Mékinac ont commencé à se mobiliser pour s'apercevoir que la municipalité avait déjà accepté le projet et était d'accord pour accorder tous les permis sans avoir consulté au préalable les citoyens (PC 2). Quand les commerçants sont intervenus publiquement contre le projet, ils ont appris, dans l'édition du *Nouvelliste* du 19 juillet 1995 (AJ 1), que le protocole d'entente entre la municipalité et *Shur-Gain* était déjà signé et que cette formalité légale était impossible à contourner. Dans ce même article, le responsable des communications du groupe, et son leader à la fois, a affirmé que leur « but est de combattre le projet d'implantation de porcheries par une compagnie à numéros qui fait pression sur le conseil municipal depuis quelques mois afin d'accentuer un projet que la population rejette majoritairement. »

Dans l'édition du 5 août 1995 du *Nouvelliste* (AJ 2), on rappelle que ce même leader a déposé à l'assemblée régulière de la municipalité une pétition de 250 noms de personnes opposées au projet et réclamant un référendum ou des élections générales dans les plus brefs délais. Cette question en débat entre ce leader et son frère, qui était le maire, n'a fait qu'accentuer la controverse. Puis, dans l'édition du 26 août 1995 du même quotidien trifluvien (AJ 3), le leader du regroupement annonce un élargissement du groupe, ralliant les gens d'affaires de Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles dans le but de « créer un véritable front commun pour s'opposer aux projets de porcheries que veulent implanter les représentants de la firme Perfotech (une filiale de *Shur-Gain*) dans ces trois localités. »

La réplique ne s'est pas faite attendre. Dans une lettre adressée aux citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac (PC 1) le 15 juillet 1995, le maire affirme qu'il avait l'obligation d'émettre le permis et que l'entente signée avec la compagnie protégeait les citoyens. De son côté, dans une lettre

adressée aux citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac (PC 2), le leader et président du comité de citoyens, offre une interprétation du mot « obligation » employé en juillet par le maire. D'emblée, le comité de citoyens se montre déçu par l'attitude de la MRC Mékinac, qui avait imposé ce projet sans avoir consulté les citoyens. On y mentionne que les membres du comité de citoyens ont « assisté à plusieurs assemblées du conseil municipal au cours des derniers mois pour nous rendre compte que notre maire et nos conseillers ont été menacés et terrorisés par la compagnie *Shur-Gain*, car ces derniers répétaient sans cesse que la municipalité sera poursuivie et qu'eux-mêmes seront poursuivis personnellement par les avocats de la compagnie s'ils osent refuser le projet de porcherie. » Dans la même lettre, le comité de citoyens précise qu'à la réunion du conseil municipal du 6 septembre 1995, quatre des six conseillers ont appuyé le projet de référendum pour ainsi permettre à la population d'affirmer son point de vue et d'appuyer le conseil municipal dans ses démarches. Malheureusement, « le maire de Saint-Roch-de-Mékinac et celui de Grandes-Piles semblent toujours des ardents défenseurs du projet », déplore le comité de citoyens dans une lettre non datée destinées aux citoyens des deux municipalités (PC 4). Cette forme d'opposition s'est toutefois transformée lorsque le conseil municipal s'est renouvelé ; le comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac a pu agir avec un appui majeur.

N'étant pas coordonnées, les stratégies utilisées par les opposants semblaient improvisées. Ainsi, les maires ont mis fin abruptement aux séances publiques du conseil municipal ; le maire de Saint-Roch-de-Mékinac s'est adressé à la population par une lettre ouverte et a même fait du porte à porte pour discréditer les membres de la coalition. Les promoteurs du projet au sein de la multinationale ont fait circuler de la contre-information dans les journaux et dans des séances publiques ; le responsable du projet est allé jusqu'à rendre une visite impromptue au domicile du président du comité de citoyens de Grandes-Piles.

Après le référendum, les adversaires ont changé car la lutte s'est déplacée pour se situer au niveau politique provincial. Dans l'édition du *Nouvelliste* du 26 janvier 1996 (AJ 28), le député de Laviolette s'est senti obligé de répondre à l'ultra-marathonien qui l'avait traité de calomniateur. Pour sa part, le député de Trois-Rivières refusait de s'impliquer, tout comme le ministre de l'Environnement (AJ 19).

Plusieurs aspects stratégiques ont pu permettre une mobilisation aussi imposante : une population située en milieu rural et préoccupée de son environnement, la diffusion des informations pertinentes, l'implication des gens d'affaires des deux municipalités, les dangers potentiels que constituait le projet pour la vocation récréo-touristique et l'impression que la démocratie était bafouée. Il semble effectivement que la prise de conscience à l'effet que les municipalités avaient concocté ce projet sans aucune consultation de la population ait été l'étincelle du mouvement. Il est devenu alors facile de trouver des alliés dans la population et de faire émerger une conscience collective que le projet de porcheries était inacceptable. Un regroupement des gens d'affaires, puis la formation des comités de citoyens dans les deux municipalités qui ont travaillé ensemble dès le début de la lutte, ont permis à l'indignation puis à l'espérance d'avoir des pieds et des mains. C'est de cette manière que la coalition a su demeurer proche de la base sociale ainsi que de l'ensemble de la population. On peut ainsi systématiser la stratégie de la coalition autour des rubriques suivantes.

- **Formation d'un comité de citoyen**

Ce comité a créé un comité exécutif restreint qui a permis de prendre des décisions rapidement ; ensuite, il a établi un plan d'action et l'a fait valider par le plus grand nombre de personnes possibles. Il a été important à cette étape de bien évaluer les forces et les limites pour voir ce qu'il était possible de réaliser avec les personnes présentes et pour aller chercher des alliés afin de compléter l'équipe de base. Le comité a dû identifier toutes les facettes du projet (contrats, conflits d'intérêts, etc.), au fur et à mesure que les événements se présentaient. Ces informations permettaient au comité de citoyens d'étudier à fond le projet afin de déceler les failles et contester les certificats d'autorisation ou toute autre démarche confirmée par les autorités.

- **Dialogue avec la population**

Plusieurs événements ont été provoqués pour établir cette communication. La coalition a fait régulièrement des conférences de presse. Elle a aussi entrepris une démarche référendaire qui s'est concrétisé en novembre 1995. Enfin, elle a invité la population aux différents points de presse et à la rencontre avec les promoteurs en septembre 1995.

- **Sensibilisation des personnes et des groupes hors du territoire**

La coalition a cru important d'ouvrir les frontières pour que la lutte se fasse connaître au-delà du territoire, aux niveaux régional et provincial, d'alerter les organismes qui pourraient apporter un support, et de faire signer des pétitions et des résolutions relatives à la santé par les conseils d'administration des institutions environnantes. Cette ouverture s'est poursuivie jusqu'à la fin.

- **Utilisation des médias**

Pour sensibiliser l'opinion publique, l'utilisation des médias s'est avérée incontournable. Pour permettre une information pertinente et centrée sur le fond de la contestation, des membres de la coalition ont préparé des dossiers de presse complets et ont proposé aux journalistes des mémoires et des documents scientifiques. Par les conférences de presse et les manifestations, la coalition a pu profiter des médias télévisuels. Elle a approché de manière systématique les médias et en a constitué une liste de plus de 70. Elle a utilisé des annonces publicitaires, lancé un boycott et annoncé une marche de l'ultra-marathonien de La Tuque à Trois-Rivières.

- **Mobilisation par des moyens variés**

La créativité des membres de la coalition a entraîné la réalisation d'une série de moyens pour rejoindre la population : porte à porte, distribution de tracts, tenue de kiosques lors d'événements publics ou dans des centres d'achats, séances de signature de pétitions, campagnes de levée de fonds et manifestations non violentes et théâtrales. De plus, la coalition a appelé publiquement tous les élus des niveaux de gouvernement pour acheminer des avis de motions, des projets de résolutions, etc.

▪ **Recours au juridique**

Un volet stratégique important a été l'utilisation des moyens légaux pour contester la légitimité du projet. Présence aux séances du conseil municipal, consultation d'une expertise légale, mise en demeure, action en nullité, injonction, appel au BAPE et démarche de changement de la réglementation pour prévenir l'implantation de futurs projets, représentent quelques uns des recours ayant été pratiqués par la coalition.

Voilà comment on peut établir à rebours, en quelques paragraphes, la stratégie et les moyens utilisés pour contrer le projet de porcheries. D'ailleurs, le modèle de lutte qui a été développé à Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac a été utilisé dans d'autres luttes du même genre (E 1). La coalition fut très dynamique et créatrice dans les deux premières années, c'est-à-dire de juillet 1995 à avril 1997, mais après ce temps, le souffle a fini par manquer. L'attente de décisions juridiques a mis en veilleuse, à partir de ce moment, la dynamique citoyenne.

4.2.5. La concurrence avec d'autres organisations

La coalition n'a pas eu de concurrence organisée. Les personnes en accord avec le projet de porcheries ont été peu nombreuses, somme toute, et se trouvaient confortées par la position des maires. La MRC de Mékinac, du côté politique, et l'UPA, du côté environnemental, ont constitué les contre-mouvements qui se sont manifestés publiquement par des résolutions et des interventions médiatiques, principalement.

5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

Ce sont des décisions juridiques qui ont scellé la fin de lutte. En effet, dans un premier temps, les 2 et 13 juin 1998, la Cour supérieure du Québec donne raison à la municipalité de Grandes-Piles qui refusait d'accorder un nouveau permis de construction parce que le projet des promoteurs allait à l'encontre d'une nouvelle disposition de la réglementation municipale, même si la multinationale voulait apporter une modification lui permettant de s'y conformer (E 3). Dans un deuxième temps, le tribunal tranche en faveur de la poursuite, en l'occurrence le comité des municipalités riveraines de la Mauricie. Un protocole d'entente est signé le 2 février 1999, entre les municipalités et *Shur-Gain* qui renonce définitivement aux projets tant contestés dans cette région (E 3).

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

Les informations permettant de faire cette évaluation proviennent surtout des entrevues. L'évaluation de la lutte se fait sur deux plans, soit celui de la répartition et de l'organisation.

6.1. Sur le plan de la répartition

6.1.1. Économique (redistribution)

Sur le plan économique, les impacts ne furent pas majeurs pour la base sociale. La condition économique s'est maintenue et la lutte a permis de rejoindre les revendications concernant le maintien du statu quo. Étant donné la crainte de la population d'y perdre gros avec l'implantation des porcheries, empêcher que celles-ci se développent a permis de conserver les acquis des communautés.

6.1.2. Politique (participation)

Dès le départ, des représentants de la base sociale ont pu participer aux divers processus de participation. La coalition s'est donnée une structure de présidence souple et plusieurs personnes ont pu assumer ce rôle ; il fut de même pour l'ensemble des tâches. Elle a progressé assez rapidement et s'est maintenue jusqu'à la fin, bien que certaines divergences d'opinions soient survenues vers la fin de la lutte entre les leaders des deux comités de citoyens. La participation a été plus facile à Grandes-Piles qu'à Saint-Roch-de-Mékinac, où le comité de citoyens a connu plusieurs difficultés à réaliser sa volonté de mobiliser la population, peut-être en raison de la peur de s'opposer au maire.

Si les différents moyens visant à susciter la participation ont permis à plusieurs personnes de participer, à leur façon, à la lutte, la mobilisation a peu à peu perdu son souffle en particulier lorsque la lutte s'est déplacée du côté des tribunaux et que la coalition était en attente.

6.1.3. Idéologique (légitimation)

La reconnaissance des droits de la base sociale n'a cessé de progresser au cours de cette lutte. Au point de départ, lorsque les maires favorables aux porcheries étaient en poste, il était très difficile pour la coalition de se faire entendre et d'être reconnue. L'ouverture faite à Grandes-Piles par le maire pour la tenue d'un référendum, suivie de celle manifestée par le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac, a offert une première légitimation à la base sociale. Celle-ci s'est trouvée

renforcée par l'appui accordé à ses revendications par les municipalités riveraines, par celle de Grand-Mère ainsi que par la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Lorsque l'on se situe sur l'ensemble du Québec, malgré l'indifférence manifestée par les appareils gouvernementaux, cette lutte a trouvé des échos dans d'autres municipalités où les groupes de citoyennes et de citoyens se sont sentis davantage autorisés à faire valoir leur opinion.

6.2. Sur le plan de l'organisation

Pour traiter de l'évaluation sur le plan de l'organisation, sont considérées ici l'autonomie, la solidarité et la mobilisation.

6.2.1. L'autonomie

Les deux comités de citoyens ont démarré et ont poursuivi la lutte avec la prétention de permettre à la population de se faire entendre. Pendant les trois ans qu'a duré la lutte, les responsables de la coalition sont demeurés très proches de la base sociale, bien que ce lien se soit amenuisé au fur et à mesure que la lutte s'est judiciairisée, parce les ressources de différentes natures se sont avérées adéquates. La coalition n'a pas eu à accepter des fonds ou des ressources l'enchaînant à des intérêts pouvant aller à l'encontre de certains aspects de la lutte, car le financement, à titre d'exemple, est venu directement de la base sociale et des commerçants qui étaient des alliés dans cette lutte.

6.2.2. La solidarité

Du début de la lutte et jusqu'à la fin, les deux comités de citoyens se sont concertés. La personnalité et l'expérience personnelle des leaders ont compté dans cette attitude de collaboration. La consolidation du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac en août 1995 et de celui de Grandes-Piles en octobre de la même année a pris beaucoup de place dans l'amorce de la lutte. Les comités de citoyens des deux municipalités ont donc fait « front commun » dès leur création et ont pu partager des ressources financières, matérielles et humaines. Sur le plan régional, des membres de la coalition ont fait partie d'un comité environnemental de la région de Mékinac.

6.2.3. La mobilisation

L'émotion a certainement favorisé la participation d'une partie importante de la population aux assemblées de conseils municipaux, aux conférences et points de presse, à l'écriture de lettres ouvertes et aux autres activités publiques organisées par la coalition. On sait, par ailleurs, que

lorsque la lutte s'est déplacée devant les tribunaux, et à Saint-Roch-de-Mékinac, la mobilisation fut plutôt faible. Hormis ces situations, la coalition a su faire appel à la participation de la population par un éventail possible d'actions.

7. DES PISTES DE RENOUVELLEMENT

Des leçons peuvent être tirées de cette démarche pour de futures luttes. Ces enseignements portent sur la qualité de l'organisation, la connaissance des rouages politique, l'information, le renouvellement du leadership, le rappel de la non-violence et la prise en compte des conflits de personnalité.

7.1. La nécessité d'une bonne organisation

Le fait d'avoir constitué un comité de citoyens fut un apport décisif pour la représentation populaire et l'émergence de la lutte. Par ailleurs, il aurait sans doute été pertinent de prendre note des démarches, activités, dates, décisions importantes, etc., dans un journal de bord, afin de constituer une mémoire collective pour les luttes à venir. En outre, étant donné les conséquences qu'aurait pu avoir une émotivité débordante, des conseillers ou des conseillères particulièrement préoccupés de stratégie et d'éthique auraient pu prodiguer conseils, évaluer les stratégies et être gardiens de la bonne conduite.

7.2. La connaissance des rouages politiques

Étant donné que la lutte interpellait les pouvoirs politiques, la connaissance des appareils gouvernementaux des différents paliers s'est avérée précieuse. Nous avons vu que le leader de Saint-Roch-de-Mékinac connaissait ce milieu et pouvait fournir des informations précieuses. Cette expérience collective et bien d'autres montrent qu'avoir des entrées auprès de tel ou tel député ou ministre, connaître les orientations du parti au pouvoir, identifier les ambitions des élus et savoir comment et quoi dire dans telle ou telle circonstance, peuvent faire la différence entre le succès et l'échec des luttes. D'après mon expérience, trop souvent, on connaît mal l'univers des politiciens et bien des luttes se terminent en queue de poisson parce que des actions n'ont pas pris en compte les codes culturels propres à cet univers. Dans cette perspective, le lobbying est souvent négligé et le recours aux médias se fait de manière trop systématique et inappropriée.

7.3. Le rôle de l'information

Bien que la participation ait été exemplaire dans cette lutte, son maintien sur le long terme pose problème. La coalition doit être en mesure de prévenir ce déclin voire les démissions et trouver des moyens pour maintenir la participation à un niveau acceptable. L'information continue, l'organisation de fêtes de quartier et les « 5 à 7 » ne représentent que quelques moyens pour permettre un contact étroit avec la base sociale et les alliés. La circulation des informations et la multiplication des contacts directs avec la base sociale demeurent des atouts privilégiés pour une coalition voulant rester vivante. Il m'apparaît important que la coalition ne fasse pas trop traîner la

lutte en longueur ; les délais relatifs aux audiences devant les tribunaux et à la décision de la cour ont été accompagnés, nous l'avons vu, d'un certain relâchement et d'une baisse de la participation. On peut, par ailleurs, considérer qu'il s'agit d'un dénouement « souhaitable » et qu'il s'agisse d'une retombée positive de la lutte.

7.4. Le renouvellement du leadership

Cette lutte a mis en lumière un aspect intéressant concernant le leadership. En effet, le comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac a favorisé la rotation au poste de président. À ma connaissance, dans la plupart des luttes, il se manifeste un ou deux leaders qui assument beaucoup de pouvoir grâce à leur charisme, leurs compétences, leur réseau de relations, etc. Lorsque le leader se retire pour différentes raisons ou pire lorsqu'il change son point de vue, la coalition court le risque de sombrer. Ne devrait-on pas s'assurer, dès le point de départ, qu'une personne puisse être formée pour assumer la poursuite de la lutte si le leader se retire ?

7.5. L'encadrement des militants et des militantes

On ne peut pas toujours choisir les participants qui offrent généreusement leur temps et leur énergie ! Or, la prise de parole en public, au nom de la coalition, mérite beaucoup d'attention. En effet, la présente monographie a révélé que les dérapages et les invectives peuvent mettre la coalition dans l'embarras, lors d'une rencontre publique ou d'une conférence de presse. Il pourrait ainsi être judicieux que la coalition prévoit un mécanisme d'encadrement sous forme de jumelage. Une personne expérimentée pourrait ainsi permettre à une autre personne d'apporter son témoignage mais suite à une préparation adéquate.

7.6. Le rappel de la non-violence

La violence verbale ou physique entraîne le risque de mauvaise presse et de discrédit de la lutte. Nous avons vu que les invectives en conférence de presse provenant de l'ultra-marathonien et l'action de pendre et de brûler la marionnette du député, entre autres choses, ont eu pour effet de braquer une partie de l'élite. Face à l'opinion publique, garder le cap sur l'action non violente est essentiel. S'il y a violence, ce seront les opposants qui se seront compromis et jugés. À cette fin, des séminaires sur la non-violence permettraient aux militants et aux militantes de préparer leur réaction à l'égard des moqueries, des intimidations, des menaces et des injonctions.

7.7. La régie des conflits de personnalité

L'émotivité occupe dans les luttes une part tout aussi importante que la rationalité. Or, son expression peut entraîner des situations fort délicates. Dans la présente lutte, le président du comité de citoyens et le maire de Saint-Roch-de-Mékinac avaient des relations fratricides très tendues et ce, avant même que la lutte ne commence. Les échanges enflammés entre ces deux hommes ont failli prendre toute la place dans les médias et détourner l'attention du public sur les véritables enjeux de la lutte. Il aurait été préférable de mettre publiquement en présence des personnes n'ayant pas d'animosité particulière, du moins au point de départ.

CONCLUSION

Cette monographie a permis de jeter un éclairage sur une lutte s'étant déroulée en milieu rural. Elle a permis de saisir l'importance des relations sociales existantes dans une communauté où l'opposant est bien connu et peut même faire partie de la famille. L'émotivité revêt alors une toute autre dimension qu'en milieu urbain.

Je retiens également de cette monographie l'opposition unie et large manifestée par les opposants au projet de porcheries, malgré les différentes raisons qui les animaient. La question de la citoyenneté constitue, par ailleurs, un puissant motif de mobilisation. On a noté la volonté des citoyens et des citoyennes d'assumer leur rôle dans la prise de décision des municipalités sur les projets majeurs risquant de les affecter. Être reconnu comme citoyen à part entière a certainement nourri la persévérance de plusieurs personnes.

Enfin, cet exercice informe sur divers facteurs ayant favorisé la victoire de la coalition : un nombre important d'alliés et de sympathisants, des leaders compétents, une large partie de la population appuyant la lutte, l'action judiciaire, la prise de pouvoir des citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac (qui ont changé les règlements municipaux), un contexte plus général de rejet des méga-porcheries au Québec et la stratégie malhabile des opposants. La conviction profonde de la justesse de la cause a en outre certainement favorisé une grande persévérance.

ANNEXE

NATURE DES SOURCES DE DONNÉES

ACTEURS (ENTREVUES)

- (E 1) Membre du Mouvement vert Mauricie, 20 février 2004
- (E 2) Présidente du comité de citoyens de Grandes-Piles, 26 février 2004
- (E 3) Président du comité de citoyens de Saint-Roch-de-Mékinac, 5 mars 2004

NATURE DES DOCUMENTS ET CODES

- (A) Appuis
- (AJ) Articles de journaux (*Le Nouvelliste du L'Hebdo, La Presse, Journal de Montréal, Terre de chez nous*, etc.)
- (CM) Correspondance adressée à la municipalité de Grandes-Piles
- (CR) Calendrier rétrospectif
- (CS) Contrats et ententes liés avec *Shur-Gain*
- (DAD) Demandes d'appuis divers et informations aux citoyens

En coll. (1999). *La problématique de la population agricole, ses impacts sur la santé des cours d'eau et sur la santé humaine, pour une politique de transition à l'agriculture biologique*, présenté au BAPE.

- (ISQ) Documents de l'Institut de la statistique du Québec
- (LS) Littérature scientifique : documents, mémoires, etc., et en particulier Mouvement vert de la Mauricie (1999), *Guide de soutien pour une agriculture viable*.
- (PC) Participation citoyenne (points de presse, conférences de presse, etc.)
- (PVG) Extraits de procès verbaux de la municipalité de Grandes-Piles

VIDÉO

- (V 1) *Campagne cochonne 1996*

SITES INTERNET

- (SI) Site de la municipalité de Grandes-Piles : www.grandespires.qc.ca
Site du CLD Mékinac : www.cldmekinac.com